

Initiatives ministérielles

Les motions en questions proposent que l'on supprime la Partie II de la version article par article du projet de loi et elles n'offrent aucune solution valable, comme vous l'avez mentionné, monsieur le Président, n'offrent aucune modification de fond aux articles déjà connus et aucune solution valable de remplacement. D'ailleurs, cela va de soi, car il n'en existe pas.

Permettez-moi d'examiner pendant quelques instants les motifs sur lesquels s'est fondée la décision que le gouvernement a prise d'intégrer, non pas d'éliminer mais d'intégrer, la Société d'expansion du Cap-Breton à l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, mieux connue sous le nom d'APECA.

Depuis 1988, la région de l'Atlantique bénéficie des programmes de développement économique que l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'APECA, administre à l'appui des petites et moyennes entreprises. Conscient des besoins particuliers de développement économique du Cap-Breton, le gouvernement fédéral a également fourni à l'Île-du-Cap-Breton des programmes supplémentaires par l'intermédiaire de la Société d'État, désignée sous la Société d'expansion du Cap-Breton.

Grâce à son statut de société d'État, la Société d'expansion du Cap-Breton a pu élaborer des programmes spécialisés, adaptés aux conditions économiques changeantes de l'Île. Doté de niveaux de référence de près de 10 millions de dollars, la Société a offert des prêts, des participations au capital-actions et des contributions non remboursables pour aider divers secteurs de l'économie locale.

Du point de vue de l'organisation, la Société a toujours entretenu des rapports étroits avec l'APECA.

• (1110)

La loi habilitante confiait la tutelle de la Société d'ailleurs au ministre responsable de l'APECA et prescrivait, en outre, que le président de l'APECA devait être le président de la Société et président de son conseil d'administration.

Par la décision d'intégrer la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APECA, le gouvernement prend les mesures pour rationaliser les coûts d'administration relatifs à l'aide au développement économique au Cap-Breton et en dissipant la confusion quant aux programmes offerts aux petites et moyennes entreprises de l'île. Qu'est-ce que l'opposition peut avoir contre le fait que l'on maintienne les attributs et les services offerts par la Société d'expansion du Cap-Breton, tout en réduisant les coûts administratifs et en augmentant l'efficacité des programmes offerts? Qu'est-ce que l'opposition peut avoir contre le fait qu'on tente d'améliorer l'administra-

tion de ces organismes, d'économiser des sous et finalement, de réduire le fardeau du contribuable?

Vous vous rappellerez sans doute, monsieur le Président, que la Partie II du projet de loi C-93 concernant l'APECA et la Société d'expansion du Cap-Breton fait en sorte de ne rien laisser perdre de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du Cap-Breton et à ceux de cette région qu'on est en train d'éliminer cette Société. Ce n'est pas le cas et il est dommage que l'opposition, une fois de plus, tente, pour des raisons partisans et locales, de faire de la petite politique et d'insécuriser les gens une fois de plus.

Des dispositions prévoient des initiatives particulières destinées à satisfaire les besoins de l'île du Cap-Breton et ceci, en surplus des mesures déjà offertes par l'intermédiaire de l'APECA. Ces mesures prévues sont en réalité les programmes actuellement administrés par la Société d'expansion du Cap-Breton. De plus, le projet de loi transfère les attributions et pouvoirs de la Société d'expansion du Cap-Breton à l'APECA.

En fin de compte, cette intégration n'entraîne aucune suppression de services, ni aucun affaiblissement de l'engagement du gouvernement fédéral à l'égard du Cap-Breton. C'est probablement pour cette raison que le premier ministre Cameron n'a pas fait d'éclats comme le député en a faits tout à l'heure.

Le véritable résultat de la décision est de mettre un terme au chevauchement et au doublement des programmes offerts. La population en a marre qu'on ne fasse pas les efforts nécessaires pour éviter de faire payer à l'ensemble des contribuables et de ceux qui contribuent à financer des programmes, qu'on ne fasse pas l'effort de terminer, d'arrêter des doublages inutiles.

Étant le seul organisme de développement économique, le bureau de l'APECA du Cap-Breton administrera avec une plus grande efficacité les programmes et les services jusqu'ici offerts par la Société d'expansion du Cap-Breton. La pleine intégration de la Société d'expansion du Cap-Breton au réseau de l'APECA facilitera de plus aux gens d'affaires du Cap-Breton l'accès à l'éventail complet des programmes et services offerts par l'Agence. Qu'est-ce que l'opposition peut bien avoir contre cette amélioration?

Mes collègues de l'autre côté de la Chambre sont parfaitement au courant des avantages offerts par cette initiative et ils n'ont rien de plus original à opposer que des mesures d'obstruction pour faire perdre le temps des députés. Ensuite, ils viendront se plaindre qu'ils ne disposent pas de suffisamment de temps pour débattre de l'ALENA, l'Accord nord-américain de libre-échange. Ils viendront se plaindre qu'ils n'ont jamais suffisamment de temps pour tenir des débats. Mais regardez ce qu'on fait